

**L'hon. M. Pickersgill:** Je n'étais pas présent pendant le discours du premier ministre, mais si le représentant veut bien examiner le projet de résolution, il verra ce membre de phrase: «de créer le poste de président du Conseil du Trésor». Je sais pertinemment qu'on prévoit que le poste serait occupé non pas par le premier ministre, ni par le président du Conseil privé, comme il serait normal, mais par un autre ministre. A propos de ce point soulevé par le député, j'ai cru qu'il convenait de tirer la chose au clair.

**L'hon. M. Hamilton:** Je remercie le ministre d'avoir clarifié ce point, car j'avais noté ce que le premier ministre avait dit, et cela renforçait mon argumentation de jeudi relativement au Conseil national de recherches. Le ministre admettra, je pense, que de façon périodique, on stimulait la recherche scientifique pendant quelques années, puis on s'en désintéressait. Récemment, on l'a de nouveau stimulée. Il y a des hauts et des bas dans l'impulsion qu'on lui donne, et, entre autres raisons, il arrive que le bureau du premier ministre est si occupé qu'il ne peut promouvoir l'idée avec dynamisme. En entendant aujourd'hui le premier ministre dire que le Conseil du Trésor relèverait du Conseil privé, j'ai été fort surpris.

**L'hon. M. Pickersgill:** Si le premier ministre l'a dit, c'était certainement un lapsus, et il voudrait certainement qu'on le corrige. Si on lit le projet de résolution, on voit que ce n'est pas un des objectifs visés.

**M. Walker:** Le député me permettrait-il une question supplémentaire? Ses remarques ont été très intéressantes et constructives, mais je voudrais être sûr d'un point. A-t-il parlé au nom de son parti ce soir? Les autres membres de son parti appuient-ils ses suggestions?

**L'hon. M. Hamilton:** Monsieur le président, si j'avais dit que mon parti les appuyait, on les aurait fortement mises en doute, mais je puis dire que je les ai discutées avec nombre de mes collègues qui ont déjà fait partie du cabinet. Ils ont convenu quelles avaient beaucoup de mérite. Toutefois, il ne s'agit nullement d'une politique de parti.

**M. Brewin:** Monsieur le président, le député de Burnaby-Coquitlam et d'autres porte-parole de notre parti ont déjà indiqué clairement qu'en général notre parti approuve le projet de résolution de même que la réorganisation ainsi proposée. Toutefois, je dois avouer personnellement que je suis plutôt porté à sous-évaluer l'importance des structures. Je pourrais résumer mon avis en disant

que la forme d'une bouteille a moins d'importance que son contenu.

Malgré cela et bien que la qualité et l'énergie d'un ministre et de ses collègues soient beaucoup plus importantes, à mon sens, que la définition exacte de leurs fonctions et responsabilités, je reconnais que je fais peut-être erreur. Il se peut que la répartition officielle des responsabilités soit un élément important qui facilite ou contrecarre les efforts d'un ministre et l'efficacité de son ministère.

Je voudrais traiter ce soir des modifications qu'on projette d'apporter au ministère de la Justice et formuler mes appréhensions quant à certains aspects.

• (9.00 p.m.)

Monsieur le président, il ne fait aucun doute que le ministre de la Justice a été grandement surchargé, dans le passé, et qu'il était grand temps de corriger la situation. J'estime qu'il est urgent de donner à ce très important ministère une nouvelle qualité, une nouvelle énergie et un nouveau pouvoir. D'autres questions fondamentales se posent, toutefois, au ministre de la Justice. A mon avis, les infiltrations du crime organisé et la menace que cela représente sur ce continent constituent, pour les gouvernements, un véritable défi qu'ils ne pourront surmonter que grâce à un nouveau mode de coopération entre les divers paliers de gouvernement, à une nouvelle coordination entre les divers gouvernements et à une nouvelle formation chez ceux qui doivent s'occuper de ce problème.

Dernièrement, le président des États-Unis a dit, en substance, qu'il fallait partir en guerre, dans ce pays, contre le crime organisé. Je crois que nous avons eu assez de preuves de l'actualité de ce problème pour en reconnaître la gravité chez nous. J'estime que le ministère de la Justice et la force policière qu'il dirige sont les mieux placés pour faire la guerre aux infiltrations du crime organisé, ou pour tenter de les combattre.

Il faut admettre que le crime organisé est un phénomène sérieux, et non pas seulement une situation imaginaire. Il dispose de moyens fantastiques; il a à son service des savants remarquables; il possède une organisation internationale centralisée; il est capable de faire appel à des juristes de talent, voire de corrompre la police et d'autres fonctionnaires. Pour combattre cette menace, les fonctionnaires chargés de faire observer la loi doivent être diligents, bien formés et capables de coordonner leur activité au-delà des frontières politiques.

Il est inquiétant de constater que la réorganisation du ministère du solliciteur général,